



**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 SEPTEMBRE 2021**

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 13 septembre 2021 a été transmis aux conseillers municipaux le 7 septembre 2021, publié et affiché aux portes de la mairie.

La séance a été ouverte à 19H45 par Laurent JEHL, Maire, en présence des adjoints, et de l'ensemble des Conseillers Municipaux

Excepté(s) absent(s) et excusé(s) : Céline SARISU qui donne procuration à Virginie PINOT, Nathalie SCHNEPF qui donne procuration à Daniel HOCH.

1) NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal

DECIDE

de nommer Aline PONSARD secrétaire de séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 5 JUILLET 2021 :

Le Conseil Municipal

DECIDE d'APPROUVER

le compte-rendu de la séance du 5 JUILLET 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3) INFORMATIONS :

- Journée citoyenne du 25 septembre : une journée de travail est proposée aux habitants de la commune ; différents ateliers comme peinture des garnitures et des poteaux d'incendie ou entretien du cimetière sont proposés ; un déjeuner en commun sera prévu au restaurant du village.
- Repas des chasseurs le 7 novembre ;
- Recherche de solutions à la problématique de stationnement au Centre Bourg : le conseil municipal prend connaissance des esquisses de plans matérialisant les places de stationnement possibles dans les propriétés de la commune au centre du village.

4) DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

- 1) Monsieur WILHELM Gilbert et son épouse Mme FRITSCH Marie Anne ont déclaré avoir l'intention de vendre les biens immobiliers suivants :
 - Terrains non bâtis cadastrés

- section A N°1034/356 au lieudit Niederfeld d'une superficie de 182 m²
- section 1 N° 1035/356 au lieudit Niederfeld d'une superficie de 506 m²

2) Madame TRUNKENWALD Sabina née CORTEZ SALINAS, Monsieur TRUNKENWALD Michel, Monsieur TRUNKENWALD Paul, Madame TRUNKENWALD Lydie, ont déclaré avoir l'intention de vendre les biens immobiliers suivants :

- Terrain non bâti cadastré
 - Section B N°927, au lieudit Fliethfeld d'une superficie de 3,68 ares
 - Section B N° 1029/79 au lieudit Fliethfeld d'une superficie de 2,59 ares
 - Section B N°1027/77 au lieudit Fliethfeld d'une superficie de 0,47 are.

3) Monsieur AKTAS Sener et son épouse Madame BALCI Derya ont déclaré avoir l'intention de vendre les biens immobiliers suivants :

- Terrain bâti cadastré
 - Section 3 N° 191/28, rue Chanoine Eugène Mertian d'une superficie de 1500 m²

Dans ces trois cas,

Le Conseil Municipal

DECIDE

de ne pas exercer son droit de préemption.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5) CREATION D'UNE ZONE CVCB (CHAUSSEE A VOIE CENTRALE BANALISEE) SUR UN TRONCON DE LA RUE MERTIAN :

La vitesse en entrée de village dans le sens Benfeld-Matzenheim sur la RD 1083 est comprise entre 50 et 70 km/heure pour 40 % des automobilistes.

Afin de sécuriser la circulation en entrée d'agglomération, il est proposé de créer une zone CVCB (chaussée à voie centrale banalisée) sur un tronçon de la rue Mertian commençant à la hauteur de 15 rue Mertian vers le collège sur une longueur de 175 m environs.

La chaussée centrale à voie banalisée est un outil permettant de prendre en compte les cyclistes dans les cas où les contraintes géométriques et circulatoires rendent impossible le recours aux aménagements cyclables traditionnels.

La CVCB est une chaussée étroite sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe. Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur la partie revêtue de l'accotement appelée rive. La largeur de la voie ouverte aux véhicules motorisés est insuffisante pour permettre le croisement, ces derniers empruntent donc la rive lorsqu'ils se croisent, en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes.

Cette installation convient à des trafics allant jusqu'à environ 5 000 véhicules par jour dans les deux sens.

La largeur des bandes latérales sera de 1,50 mètre minimum ; la largeur de la voie centrale devra être de 3 mètres minimum.

Le coût des travaux nécessaire est estimé à 2 000 € HT.

Le Conseil Municipal

DECIDE

*de lancer les travaux nécessaires à la création de la zone CVCB rue Mertian ;
d'autoriser Monsieur le Maire à passer les commandes relatives à ce projet dans le respect de l'estimation du coût des travaux après accord de principe de la CEA (Communauté Européenne d'Alsace) ainsi que la matérialisation d'un passage piéton.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

6) REMPLACEMENT DE L'HORLOGE MECANIQUE DE L'EGLISE ST SIGISMOND

L'horloge mécanique de l'église St Sigismond est en panne de manière récurrente ; elle est réglée manuellement et remise à l'heure toutes les semaines mais le système est aujourd'hui obsolète et les pièces de remplacement n'existent plus.

Un devis de réparation, sans garantie de durée, a été établie pour un montant de 888 € TTC

Deux devis de remplacement ont été demandés :

- BODET pour un montant HT de 7 000,00 €
- VOEGELE : NON REMIS.

Le Conseil Municipal

DECIDE

- *De remplacer l'horloge mécanique actuelle ;*
- *De charger Monsieur le Maire de signer le bon de commande pour un montant maximum de 7000 € HT après réception du second devis.*

ADOPTE A L'UNANIMITE